

## Une photographie inédite de la situation économique et sociale des auteurs du livre

**Le 16 mars prochain, à l'occasion de l'inauguration du salon Livre Paris, le ministère de la Culture et de la Communication rendra publics les résultats d'une étude d'une ampleur inédite sur la situation économique et sociale des auteurs du livre.**

Afin d'apprécier au mieux la situation des auteurs, aujourd'hui bousculée par le développement de l'économie numérique, le ministère de la Culture et de la Communication a commandé une vaste étude qui sera rendue publique le 16 mars prochain.

Cinq enquêtes ont été menées par les services du Ministère de la Culture et de la Communication et du Centre national du Livre (CNL), et par des structures régionales pour le livre (Le MOTif et la Fédération interrégionale pour le Livre et la Lecture (FILL)), auprès d'auteurs professionnels et occasionnels.

Cette étude d'une précision inédite détaille :

- les caractéristiques sociodémographiques ;
- les revenus, liés ou non à l'activité d'auteur ;
- la nature des revenus liés à l'activité d'auteur ;
- les conditions dans lesquelles sont fixés ces revenus ;
- la perception qu'ont les auteurs de leur activité, que ce soit la qualité de la relation avec l'éditeur, le sentiment de progression ou de diminution du revenu d'auteur, l'impact du numérique, etc.

Il ressort de cette étude que la grande majorité des 100 000 personnes qui ont perçu des droits d'auteurs en 2013 avait une autre activité professionnelle, beaucoup plus rémunératrice. Les droits d'auteurs ne représentent en effet, en moyenne, que 12% de leurs revenus.

L'étude met également en évidence une situation contrastée entre ces auteurs dont l'activité artistique est accessoire et ceux pour lesquels elle est prépondérante. Pour une minorité d'auteurs, moins de 10 %, qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la création artistique, les revenus tendent à s'éroder en raison de quatre facteurs principaux :

- les évolutions du marché du livre, en stagnation ou en léger repli depuis près de 10 ans ;

- la diversité croissante de l'offre disponible ;
- la hausse ininterrompue de la production de nouveaux titres ;
- le prix des livres qui augmente moins vite que l'inflation depuis 15 ans.

Les revenus d'auteurs montrent une disparité notable entre les affiliés à l'Agessa, qui est la sécurité sociale des auteurs, et les non-affiliés percevant occasionnellement des droits d'auteurs :

- seuls 8% des non-affiliés ont perçu des revenus d'auteur supérieurs au SMIC (13 345 € net/an) contre 59% des affiliés ;
- seuls 3% des non-affiliés des revenus supérieurs à 2 fois le SMIC (26 690 €) contre 24% des affiliés ;
- à ces revenus, s'ajoutent également les revenus connexes d'auteur (conférences, lectures, etc.), qui atteignent 11 % du revenu d'auteur total des affiliés.

Alors que les auteurs considèrent ces rémunérations comme insuffisantes au regard de leur investissement dans leurs œuvres, les éditeurs, eux, voient la part de ces rémunérations peser de plus en plus sur leur compte d'exploitation. En effet, les éditeurs reversent aujourd'hui 17% de leur chiffre d'affaires aux auteurs, contre 12% en 2000 (soit à peu près 10% du prix public HT des livres vendus).

Cette étude s'inscrit dans la droite ligne de la politique du ministère qui vise à conforter les conditions de vie et d'activité des auteurs, qu'il s'agisse :

- de leurs relations contractuelles avec les éditeurs ;
- de leur régime de sécurité sociale ;
- de la protection de leurs droits d'auteur.

Ce dispositif d'étude est voué à être renouvelé périodiquement, afin d'assurer dans la durée, un suivi de l'évolution des revenus créatifs, et de pouvoir en tenir compte dans la définition des politiques publiques.

Le rapport de synthèse des trois enquêtes nationales, ainsi que les résultats détaillés des différentes démarches, seront présentés le 16 mars à l'occasion de plusieurs tables rondes accueillies par la Société des gens de lettres.

#### **Contacts**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Pôle Presse  
Tél. : 01 40 15 83 08  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)